

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 OCTOBRE 2017

Etaient Présents : MM. LAMORLETTE – PETITJEAN - TORNIOR –LAGARDE – KRENC - GRIMALDI – Mmes COVRE —ROWDO – DONNEZ — ALIVENTI - TISSOT.

Absents représentés : Mme JOFFRIN pouvoir à M. KRENC
Mme SILVESTRI pouvoir à Mme COVRE
Mme CHEILLETZ pouvoir à M. TORNIOR
M. LOMBARD pouvoir à M. PETITJEAN
Mme AFIRI pouvoir à M. LAGARDE

Absents : Mme WITNAUER – MM. SMENDA - MASCIONI

Mme ALIVENTI est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé

1) Adhésion de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne au Syndicat Mixte Moselle Aval - Avis de la Commune de VALLEROY

Lors du précédent conseil municipal, Monsieur le Maire avait informé les élus sur la mise en œuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation sur le bassin versant de la Moselle Aval.

Considérant que cette compétence est déléguée à la CCPBJO, que les bureaux communautaires de la C.C.P.B.J.O. du 17 janvier 2017 et du 21 mars 2017 ont validé l'adhésion au Syndicat Mixte Moselle Aval, que cette validation a été entérinée par la délibération N°2017-CC-101 en date du 26.09.2017. En vertu de l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales le conseil municipal de VALLEROY doit délibérer.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 3 abstentions (M. KRENC, Mme JOFFRIN, Mme TISSOT),

-VALIDE l'adhésion de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne au Syndicat Mixte Moselle Aval,

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'application des décisions précitées.

Monsieur KRENC Philippe s'explique sur son abstention. « A ce jour, je ne connais pas le montant de cette nouvelle taxe qui sera imputé auprès des administrés Vallerésiens à partir de l'an prochain, je préfère donc m'abstenir sur ce vote »

2) Modification des statuts de la Communauté de Communes

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016 complété par celui du 12 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne,
- **Vu** les statuts initiaux arrêtés par le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- **Vu** les séminaires consacrés aux statuts organisés par la Communauté de Communes le 4 mai et le 12 septembre 2017,
- **Vu** les obligations légales relatives aux compétences obligatoires et optionnelles,
- **Vu** la délibération N°2017-CC-098 de la C.C.P.B.J.O. du 26.09.2017 adoptant les modifications statutaires,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention (Mme TISSOT),

- ADOpte** les nouveaux statuts de la C.C.P.B.J.O. annexés à la présente délibération,
- DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer toutes les pièces administratives, techniques et financières nécessaires à l'application des décisions précitées.

3) Rapports d'activité 2016 des Communautés de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et du Pays de l'Orne

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les *rapports d'activité 2016 Communautés de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et du Pays de l'Orne*.

Ces rapports ont été présentés et validés par le Conseil Communautaire de la CCPBJO le 26.09.2017.

Ce document prend une forme particulière suite à la fusion des trois intercommunalités (*Communauté de Communes du Pays de Briey, Communauté de Communes du Jarnisy et Communauté de Communes du Pays de l'Orne*). En effet il dresse un bilan synthétique de l'action **des trois communautés de communes** au cours de l'année 2016.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal,

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE des rapports d'activité 2016 des Communautés de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et du Pays de l'Orne.

4) Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier - Demande de retrait de la commune de MOUTIERS

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la Bourse du Travail du Bassin Minier en date du 27 septembre 2017,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 4 abstentions (M. KRENC, M. PETITJEAN, Mme JOFFRIN, Mme DONNEZ), SE PRONONCE contre le retrait de la commune de MOUTIERS

M. KRENC s'abstient compte tenu que ce syndicat sera dissout, il n'y a aucune incidence alors si Moutiers se retire immédiatement, ce syndicat a manqué de communiquer sur ses actions et les élus méconnaissent ses compétences.

5) Budget commune - Virements de crédits

Suite à l'acquisition de deux terrains situés parcelle ZI N° 169 et 170 lieu-dit chevreuil, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants afin d'assurer la bonne gestion du budget de la commune

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité décide d'effectuer dans le budget communal 2017 les virements de crédits suivants :

Investissement- Dépenses :

Art. 21318 pg 1008 (travaux divers) :	- 400.00 €
Art. 2118 pg 1009 (achat de terrain) :	+ 400.00 €
Art. 21312 :	- 22 000.00 €
Art. 21312 pg 1004 :	+ 22 000.00 €

6) Cercle des Collectionneurs – Subvention exceptionnelle

Monsieur LAGARDE Quentin donne lecture d'un courrier du cercle des collectionneurs de VALLEROY. En effet, suite à la brocante organisée dernièrement, il s'avère que cette association vallerésienne n'a fait aucun bénéfice. Il sollicite l'aide de la commune afin de combler ce déficit.

Le conseil municipal souhaitant soutenir financièrement cette association, après délibération et à l'unanimité,

- décide de verser une subvention de **100.00 €** au Cercle des Collectionneurs de VALLEROY.

7) MOTION - POUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR TOUS ET PARTOUT DANS LA REGION GRAND EST

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la région Grand Est assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Pour la rentrée scolaire 2018, le conseil régional du Grand Est décidera donc de l'unique régime tarifaire auquel seront soumis toutes les familles qui habitent dans ces 10 départements :

- Soit elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants, comme c'est le cas en Meurthe-et-Moselle
- Soit elles devront toutes acquitter le transport scolaire de leurs enfants (coût du transport pouvant aller jusqu'à 135€ par an pour un enfant)

En Meurthe-et-Moselle, nous avons fait de la jeunesse une priorité forte de l'action départementale. C'est pourquoi, depuis 1998, nous avons fait le choix de la gratuité des transports de la maternelle au lycée. C'est un choix qui répond à l'exigence d'une éducation gratuite pour tous. L'école doit continuer à être pour toutes et tous, l'école de l'égalité.

Considérant que la gratuité des transports scolaires pour les familles participe à l'ambition républicaine de justice, d'égalité et de progrès pour tous,

Considérant que la gratuité permet à tous les enfants d'accéder au service public gratuit de l'éducation nationale garantissant les mêmes chances de réussite,

Considérant que la gratuité permet de ne pas pénaliser ceux qui vivent dans les territoires ruraux souvent éloignés des établissements scolaires et que sa suppression constituerait, de fait, une double peine pour les familles de ces territoires,

Considérant que la décision du Conseil régional Grand Est sur la tarification n'impactera pas tous les secteurs de la Meurthe-et-Moselle de la même façon suivant la présence ou non d'une AOM (autorité organisatrice de la mobilité),

Considérant que des régions comme centre Val de Loire et Occitanie viennent de faire le choix de la gratuité, démontrant que cette gratuité peut s'inscrire dans une cohérence régionale porteuse d'une ambition pour sa jeunesse,

Considérant que la nouvelle région doit constituer un vecteur de développement de nouvelles solidarités pour ses habitants,

Considérant que la gratuité constitue une vraie mesure d'équité territoriale,

Le Conseil Municipal de VALLEROY à l'unanimité demande au Conseil régional Grand Est d'adopter la gratuité des transports scolaires sur l'ensemble des départements qui la composent.

8) Divers

- A la demande de M. KRENC Philippe la liste des cessionnaires des coupes de bois pour l'année 2017-2018 sera adressée aux élus.

- **M. KRENC** rappelle la dangerosité de certains carrefours de VALLEROY depuis la mise en place des 30km/h sur le territoire communal (plateau rue sur Orne, impasse des Fleurs, impasse de la Ferme...).

- **Rythmes scolaires** : une réflexion sur la mise en place des rythmes scolaires doit être menée avec l'ensemble des partenaires (communauté de communes Orne Lorraine Confluences, Communes de Valleroy, Moineville, Hatrize, Carrefour Jeunesse ...).

Le Maire
Christian LAMORLETTE